



Numéro de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT du CŒUR-DE-LA-GATINEAU

CANADA

Province de Québec

Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil d'établissement du Cœur-de-la-Gatineau du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021, à 18 h 30, à la salle Multimédia, de l'école située au 11, chemin de Blue Sea, à Gracefield. En présence physique et visioconférence.

Sont présents à cette assemblée :

Mmes, Messieurs : Josée Brisebois, Odile Le Duc, Mandy Brown, Natacha Gosselin, Line G Mercier, Sonia Olsen, Andrée-Anne Dupont, Véronique Laflamme, Danny Aubé, Julie Thérien, Valérie Major, Dalya Lachapelle, Émilie Simard, Esther Poulin

Sont absents à cette assemblée :

Mmes, Messieurs : aucun

Sont également présents :

Mmes, Messieurs : Chantal Fortin, Annick Lafontaine

1. Mot de bienvenue

Madame Josée Brisebois souhaite la bienvenue aux membres et procède à un tour de table pour les présentations. Les documents sont distribués.

2. Parole au public

Mme Brisebois mentionne qu'à l'avenir, Mme Claude Mire Bisailon participera à nos rencontres pour nous tenir à jour sur la stratégie de valorisation des parents.

3. Nomination à la présidence du conseil d'établissement et substitut

Mme Brisebois demande s'il y a un ou des parents membres intéressés à siéger au poste de présidence. Odile Le Duc propose Danny Aubé à la présidence et Mandy Brown comme substitut. Les deux acceptent.

Considérant que l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique ;

Il est proposé par Odile Le Duc et appuyé par Natacha Gosselin de nommer Danny Aubé à titre de président, au Conseil d'établissement de l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau.

VRAIE COPIE d'une résolution adoptée par mesdames et messieurs les représentants du Conseil d'établissement de l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau.

Donné à Gracefield, ce 1^{er} jour du mois de décembre 2021.

Résolution : 003 : 21-22.001

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Assemblée générale des parents du 15 septembre 2021

Mme Brisebois mentionne que dû au peu d'intérêt de la part des parents la rencontre n'a pas eu lieu. Il est proposé d'avoir un kiosque pour représenter le conseil d'établissement lors du salon de la rentrée pour informer et inciter les parents à participer à cette rencontre.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Brisebois fait la lecture de l'ordre du jour et y ajoute de nouveaux points :

- Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement
- Horaire des pavillons du Cayamant et Lac Ste-Marie
- Contenu obligatoire en éducation à la sexualité

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Danny Aubé, appuyée par Odile Le Duc.

Résolution : 003 : 21-22.002

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Lecture, adoption et suivis au procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2021

Le procès-verbal a été lu individuellement. Suivi du point 6; concernant la tour et le belvédère situé en face de l'école. Pour faire suite à notre demande, la ville a sécurisé la tour, mais malheureusement les nouveaux aménagements ont été vandalisés à nouveau. Le surveillant d'élèves, M. Alain Tremblay a fait le constat des lieux et pris des photos. Une demande sera faite à la ville de faire régulièrement une vérification des lieux pour s'assurer de sa sécurité. Suivi du point 7; concernant le budget. Mme Brisebois indique qu'elle nous présentera un budget révisé en janvier.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Natacha Gosselin et appuyée par Odile Le Duc.

Résolution : 003 : 21-22.003

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU**

- 7. Poste à combler, représentant de la communauté, parents membres**
Mme Brisebois mentionne que ce poste demeure toujours vacant et encourage tous les membres à véhiculer l'information dans leur entourage afin de le combler. Danny Aubé suggère de demander au nouveau maire de Gracefield. Mme Brisebois fera les vérifications pour voir si c'est possible parce qu'il a un enfant qui fréquente notre école.
- 8. Rapport annuel 21-21**
Mme Brisebois mentionne que le rapport devait être distribué à l'assemblée générale des parents et que c'est une obligation de le produire chaque année. Elle en fait une brève présentation.
- 9. Covid-19**
- Mesures sanitaires : toutes les mesures sanitaires exigées par le Ministère sont respectées dans tous nos pavillons. Il y a eu un assouplissement des règles pour le port du masque en classe dernièrement, ce qui est grandement apprécié par tous.
- Vaccination : la vaccination des élèves du primaire est commencée dans les différents pavillons et se déroule très bien.
- 10. Adoption des règles d'éthique et de régie interne du CÉ**
Mme Brisebois mentionne que le document doit être présenté chaque année. Elle passe en revue rapidement les règles d'éthique et autres règles de régie interne. Au point 3.1 concernant les séances du conseil, elle propose de commencer les séances plus tôt, soit à 17h30, si tout le monde est d'accord. Comme le budget a un surplus puisqu'il n'y a presque pas eu de dépense durant la dernière année, elle suggère aux membres de faire des soupers séances à compter de 17h30. Nous ferons préparer des repas en tenant compte des allergies s'il y en a. Esther Poulin mentionne son allergie aux noix. La grande majorité des membres sont d'accord, sauf Mandy Brown pour qui cela est impossible, mais pourra se joindre au groupe vers 18h00.
- L'adoption des règles d'éthique et de régie interne est proposée par Julie Thérien et appuyée par Danny Aubé.

Résolution : 003 : 21-22.004

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11. Adoption du calendrier des rencontres**
Mme Brisebois indique que les rencontres se feront les mardis à 17h30 maintenant et présente les dates prévues.
- L'adoption du calendrier des rencontres est proposée par Valérie Laflamme et appuyée par Odile Le Duc.

Résolution : 003 : 21-22.005

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. Adoption du budget du conseil d'établissement**
Le budget est brièvement expliqué aux membres. Mme Brisebois explique que le budget ne peut être utilisé à d'autres fins que pour le fonctionnement du conseil d'établissement. Par exemple offrir le service de garde aux membres pour chaque rencontre, pour les frais de déplacement ou pour payer le souper lors des rencontres.
- L'adoption du budget est proposée par Odile Le Duc et appuyée par Mandy Brown.

Résolution : 003 : 21-22.006

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13. Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement**
Mme Brisebois explique que tous les membres doivent suivre la formation qui est sous forme de capsules. Elle suggère d'en visualiser une ou deux lors de nos rencontres tout en souplant pour donner la chance à tous de le faire et de pouvoir en discuter en groupe. Tout le monde est d'accord.
- 14. Adoption des sorties éducatives 2021-2022**
Mme Brisebois indique que comme il y a plusieurs activités de sorties, l'établissement a décidé de les faire adopter en bloc tel que présenté dans le tableau. Il en est de même pour les activités de financement. Elle apporte une précision concernant la mention faite au bas de la liste d'activités de financement afin d'éviter des conflits concernant les collectes de fonds de genre pyramidales. Les dons ne sont pas considérés comme collecte de fonds. Mme Brisebois explique que si jamais une activité autre que celles adoptées aujourd'hui est présentée par les enseignants, nous devons d'abord la faire adopter par le conseil d'établissement avant de l'accepter.
- L'adoption des sorties éducatives est proposée par Danny Aubé et appuyée par Andrée-Anne Dupont.

Résolution : 003 : 21-22.007

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU**

15. PVER – projet éducatif

Les documents sont distribués à titre informatif et Mme Brisebois fait un résumé des principaux enjeux et objectifs. En 2023 nous devons refaire le portrait et nous ajuster en fonction des développements pour nous mettre à jour.

16. Résolution pour un projet au pavillon Reine-Perreault de Blue Sea

Mme Brisebois cède la parole à Mme Annick Lafontaine, directrice adjointe de nos pavillons du primaire. Elle nous présente le projet et les différentes stations qui seront aménagées dans la cour d'école. Le coût total du projet est évalué à une centaine de milliers de dollars dont le partage des dépenses sera de 40% de la part du pavillon et de 60% d'une subvention ministérielle. À ce jour, plus ou moins 35 000 \$ de fonds sont déjà en banque dont plus de 6 000 \$ provenant d'Osentreprendre, près de 12 000 \$ d'entrepreneurs locaux et 15 000 \$ de la fondation Jean-Claude Branchaud. Un questionnement est apporté de la part de Mme Odile Le Duc concernant un projet semblable pour la cour de Gracefield qui n'a jamais été concrétisé, même si des fonds ont été amassés. Mme Brisebois explique que l'argent est toujours en banque, que c'était un projet à long terme, que certains des travaux prévus ont été faits et que le projet est toujours en développement afin de finaliser le tout éventuellement.

Considérant le mandat du Conseil d'établissement ;

Considérant les subventions disponibles dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) », auprès du Ministère ;

Considérant la répartition budgétaire suivante :

- Coût total du projet = 100 000 \$
- Investissement du pavillon à 40 % = 40 000 \$
- Subvention ministérielle à 60% = 60 000 \$

Il est proposé par monsieur Danny Aubé, appuyé par madame Julie Thérien, et résolu que le conseil d'établissement de l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau appui le projet de revitalisation de la cour du pavillon Reine-Perreault de Blue Sea et la demande de subvention dans la cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) » auprès du Ministère.

Résolution : 003 : 21-22.008

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Horaire des pavillons du Cayamant et Lac Ste-Marie

La parole est toujours à Mme Lafontaine. Ces deux pavillons sont à volets spécifiques, ce qui implique que des enfants provenant d'autres secteurs les fréquentent aussi, ce qui cause des contraintes au niveau du transport scolaire pour le Cayamant. L'heure de début des classes se fait plus tard et le départ des autobus un peu plus tôt. L'heure de dîner a été réduite pour respecter les temps de classe, mais la récréation de 15 minutes du midi n'était pas respectée. Ce que les enseignantes ont décidé de faire c'est de prendre le 15 minutes sur le temps de présence en classe pour sortir avec les élèves dehors et faire des tâches avec les élèves en lien avec les différents projets pédagogiques. Pour le lac Ste-Marie, le temps de dîner des élèves du préscolaire a été réduit de 30 minutes pour suivre le même horaire que les autres élèves. Les casiers des élèves sont situés au rez-de-chaussée où se donne le cours d'éducation physique ou de danse et lorsque les enfants rentraient une demi-heure après les autres élèves du primaire, cela désorganisait la classe. Ces 30 minutes de surveillance seront réparties ailleurs dans l'horaire et assurées par une préposée ou PEH qui sont déjà assignées au groupe.

Considérant le mandat du Conseil d'établissement;

Considérant les recommandations des enseignants et les besoins d'adaptation quant au transport scolaire;

Considérant les grilles-matières adoptées, lesquelles tiennent compte du régime pédagogique en vigueur;

Considérant les consultations effectuées auprès diverses instances;

Considérant que le volet découverte en milieu rural et le volet sportif impliquent d'avantage d'activités extérieures;

Considérant l'attente, à venir, entre la partie syndicale et le personnel enseignant quant aux minutes de pause à l'heure du dîner à la baisse et respect des pauses pour la récréation.

Il est proposé par Mandy Brown, appuyé par Esther Poulin et résolu que le Conseil d'établissement de l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau demande une dérogation à la grille-horaire des Pavillons Ste-Thérèse, école à volet découverte en milieu rural et Saint-Nom-de-Marie, école à volet sportif, tel que présentée.

Résolution : 003 : 21-22.009

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU**

18. Contenu obligatoire en éducation à la sexualité

Mme Brisebois explique qu'il y a un contenu obligatoire à respecter concernant l'éducation à la sexualité qui doit être enseigné à partir du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire. Des documents sont distribués à cet effet. Des consultations sont faites auprès des enseignants pour vérifier ce qui est déjà fait en classe pour planifier ce qui doit être fait par la suite. Au primaire c'est la titulaire du groupe qui s'en charge. Au secondaire, une période a été ajoutée à une enseignante qui n'avait pas une tâche complète pour planifier le contenu et les activités à faire par niveau. Les parents sont informés des différentes activités lorsqu'elles ont lieu.

19. Informations du président

À la prochaine rencontre.

20. Informations de la direction

À la prochaine rencontre.

21. Informations du gouvernement scolaire

Mme Brisebois cède la parole à nos représentantes.

- La première rencontre a eu lieu la semaine passée et un représentant de chaque classe a été élu. Des rencontres sont prévues un mardi sur deux. L'Enseignant Michaël Mercier les soutient dans leur démarche.
- Des activités ont eu lieu en PM à la salle Légaré Ranger pour l'Halloween avec un concours de costume et visite de la maison hantée pour les élèves du secondaire.
- Des activités sont prévues pour la fête de Noël la dernière journée de classe avant le congé.

22. Informations du service de garde

Mme Brisebois cède la parole à Mme Line Mercier.

- Elle nous décrit le tableau de la clientèle au 30 novembre;
 - Gracefield : 21 élèves réguliers et 37 sporadiques, statu quo
 - Bouchette : 14 réguliers et 16 sporadiques, diminution de 5 élèves réguliers comparée à l'an passé
 - Blue Sea : 19 réguliers et 17 sporadiques, 8 élèves réguliers de plus que l'an passé
 - Cayamant : 11 réguliers et 8 sporadiques, nouveau cette année, éducatrice, Sacha Matthews
 - Lac Ste-Marie : aucun service de garde sur place mais 2 élèves fréquentent Gracefield
- Première journée pédagogique le 1^{er} octobre avec comme thème "les couleurs" pour une clientèle de 25 élèves.
- Deuxième journée pédagogique le 8 novembre, thématique "voyage dans le temps" pour une clientèle de 24 élèves.

Mme Mandy Brown qui a des enfants qui fréquentent le pavillon St-Nom-de-Marie demande combien d'élèves justifient l'ouverture d'un service de garde. Un minimum de 6 élèves est requis.

Mme Lafontaine prend du temps pour féliciter tout le personnel du service de garde de chacun des pavillons pour leur excellent travail.

23. Levée de l'assemblée

La prochaine rencontre est prévue le 9 février prochain. Il est proposé par Sonia Olsen, et appuyé par Odile Le Duc, la levée de l'assemblée à 20h15.

Résolution : 003 : 21-22.010

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Danny Aubé, président



Josée Brisebois, directrice

CF 2021-12-07